

LA VIE À ST GERMAIN LA MONTAGNE



**La
commune**



**Associations
Artisans
Services**



**Charlieu-Belmont
à votre service**



**Bulletin municipal
2026**

A votre service

Le personnel communal

Jean-Noël AUGAY
Agent technique

Sylvie CHAUMONT
Secrétaire

**Le Conseil Municipal a été
élu pour 6 ans en mars 2020
Il sera renouvelé en mars 2026**

Pour toutes vos démarches :

Ouverture du secrétariat :

Lundi 14h30 à 18h30

Mardi 9h30 à 12h30 – 13h30 à 16h30

Jeudi 9h30 à 12h30 – 13h30 à 16h30

Permanence du Maire et des Adjointes :

Samedi de 10h00 à 11h00
Ou sur rendez-vous.

Tel : 04 77 63 60 16

Email : mairiesaintgermainlamontagne@wanadoo.fr
Site Web : www.mairiesaintgermainlamontagne.fr

Yves CROZET, Maire, commission « Finances - Budget »

Michel ISNARD, 1^{er} adjoint, commission « Culture, Animation, Cohésion Sociale »

Simone LABROSSE, 2^{ème} adjointe, commission « Patrimoine, Bâtiments communaux et Cimetière »

Jean VERMOREL, 3^{ème} adjoint, commission « Chemins, Voirie, Réseaux eau »

Pascal BRIDAY

Patrick DEGUT

Marie-Christine DEMURGER

Flore JOUBERT

Camille JULLIEN

Thierry VOLLE

Le réseau social communal est à l'adresse suivante :

<https://mairiesaintgermainlamontagne.fr/index.php/forum>

Photo de couverture : Fresque de la salle des fêtes réalisée par Elodie Rabieczinski

Crédits photographiques : Pierre Labruyère

SOMMAIRE

La vie communale

Edito du maire	2
Démarches administratives	3
Les tarifs communaux	5
Les délibérations du Conseil	6
Les finances communales	8
Etat civil 2024	11
La bibliothèque	12
Des artisans à Saint-Germain	14
Au fil de l'année	16
La page d'histoire	22

La vie associative

Adresses des responsables	29
Associations et groupes	30

A votre service

La fibre va remplacer le cuivre (THD42)	33
ADMR, aide à domicile de Belmont	34
Sornin et Jarnossin rivières protégées	36
Calendrier 2025 indicatif	37



LA VIE COMMUNALE

Edito

Au mois de janvier et février 2026, la population de notre commune sera recensée. Le résultat sera sans doute une légère baisse du nombre d'habitants, comme dans beaucoup de communes voisines. Une telle contraction pourrait inquiéter mais d'autres indicateurs invitent à une autre vision des choses. Il en est ainsi du nombre de résidences principales. Ainsi, en 2010, l'INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques) nous indique que Saint-Germain-la-Montagne comptait officiellement 233 habitants et 95 résidences principales. En 2021, nous étions passés à 220 habitants mais à 109 résidences principales. Cela signifie que de plus en plus de maisons sont habitées à l'année (14 de plus en 11 ans !) mais par des ménages comptant rarement plus d'une ou deux personnes. Le village compte moins de 30 enfants mineurs.

Cette basse pression démographique s'explique par un faible nombre de naissances, comme un peu partout en France, mais elle ne témoigne pas d'une perte d'attractivité de notre commune. Au contraire comme le montrent les chiffres qui précèdent et l'arrivée dans notre commune de plusieurs familles et habitants nouveaux que nous sommes heureux d'accueillir. Les biens immobiliers se vendent assez rapidement ce qui est un signe d'attractivité. Tout cela nous invite à considérer autrement l'avenir de notre commune. Au lieu de se polariser sur les chiffres, il faut s'intéresser aux facteurs de dynamisme.

Vous les découvrirez à la lecture de ce bulletin, en retrouvant, ou en découvrant l'importance du travail des associations, le nombre et la qualité des artisans qui habitent la commune, la diversité des services qu'ils proposent. En un mot comme en cent, le dynamisme n'a pas d'âge. Il se retrouve aussi bien chez les jeunes générations qui animent l'association des familles que chez les aînés du club des Bruyères. Les retraités sont nombreux à Saint-Germain mais ils jouent un rôle clé dans le fonctionnement des associations, comme les actifs de tous les âges. Par exemple dans le nouveau service « Transport solidaire ».

Un tel tableau est encourageant, il donne du sens au travail du conseil municipal et des agents de la commune, eux aussi attentifs à répondre aux besoins des habitants. La particularité des petites communes est qu'avec peu de moyens, notamment en personnel, elles doivent répondre à la même variété de demandes provenant de la population : état-civil, permis de construire, entretien du patrimoine communal (bâtiments, routes et abords, aires de jeux...), listes électorales... Et en plus être le relais vers les services fournis par la Communauté de communes, le Département ou la Région. Pour cela, n'hésitez pas à venir poser des questions au secrétariat ou le samedi matin aux élus, ceux qui le sont et ceux qui le seront après le scrutin municipal de mars.

Le Maire,
Yves CROZET

SAINT GERMAIN LA MONTAGNE SUR LA TOILE

① La Cybersécurité à ST Germain

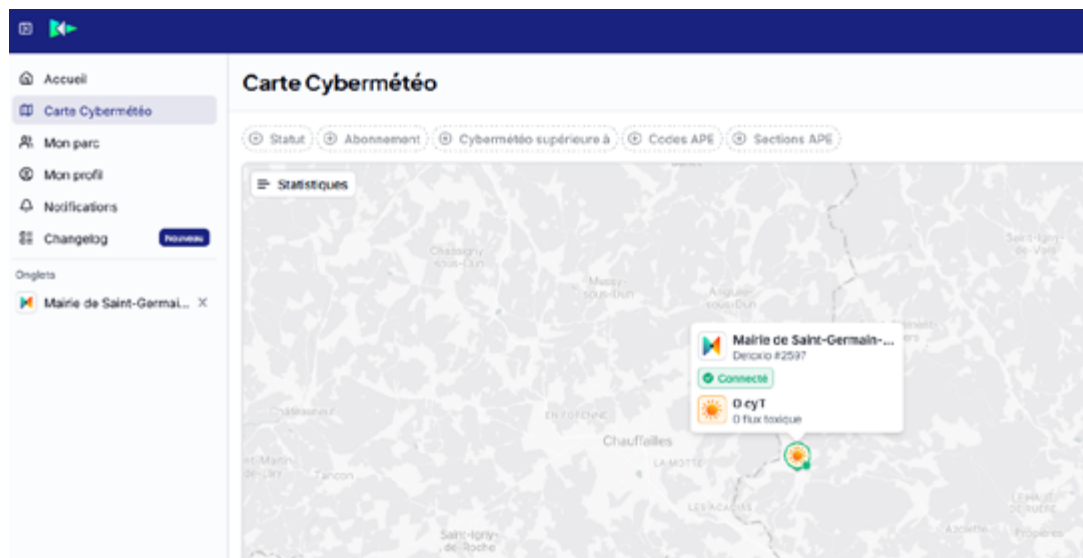
Le Ministère de l'intérieur, la Poste, SFR ou Mondial Relay, cette fin d'année 2025, les organismes publics français sont attaqués de toutes parts par les cybercriminels.

Aussi, il nous a semblé intéressant de vous présenter en quelques lignes le système de protection informatique de la Mairie.

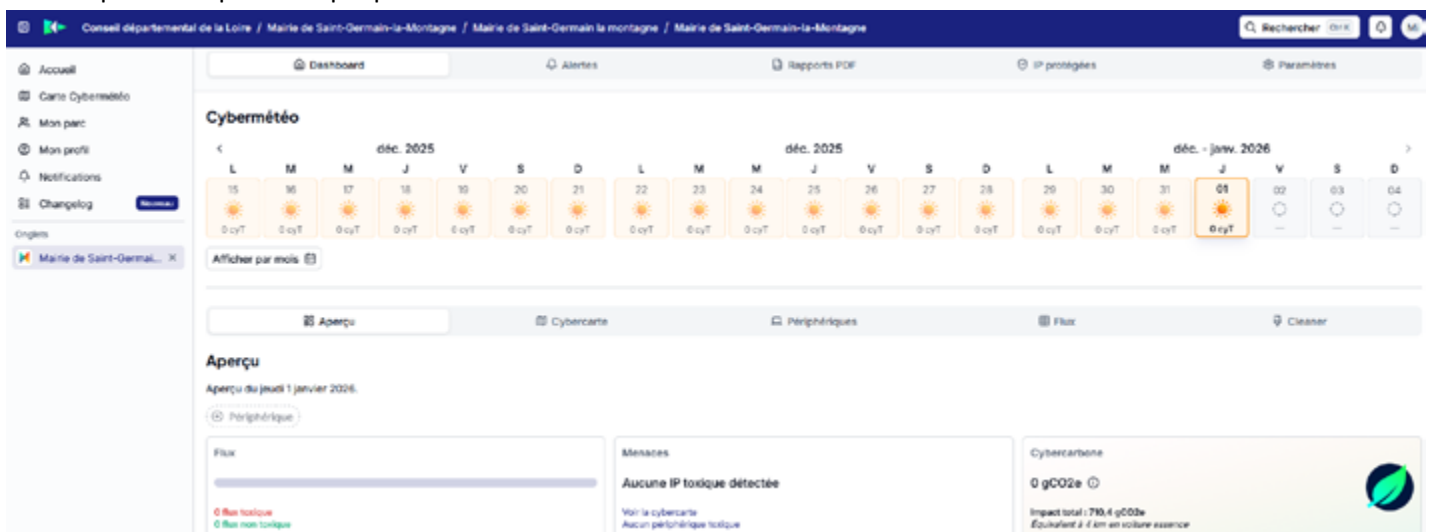
Outre un antivirus intégré dans l'ordinateur, nous utilisons un progiciel de protection DETOXIO® développé par la Société stéphanoise SERENICITY® pionnière dans la cyberprotection.

Le but est de détecter et de bloquer toutes les communications toxiques qui pourraient s'introduire dans notre réseau informatique (mairie, bibliothèque) et menacer son intégrité.

Nous pouvons donc suivre au jour le jour la « Cybermétéo du village » :



Ce qui donne par exemple pour le mois de décembre ...

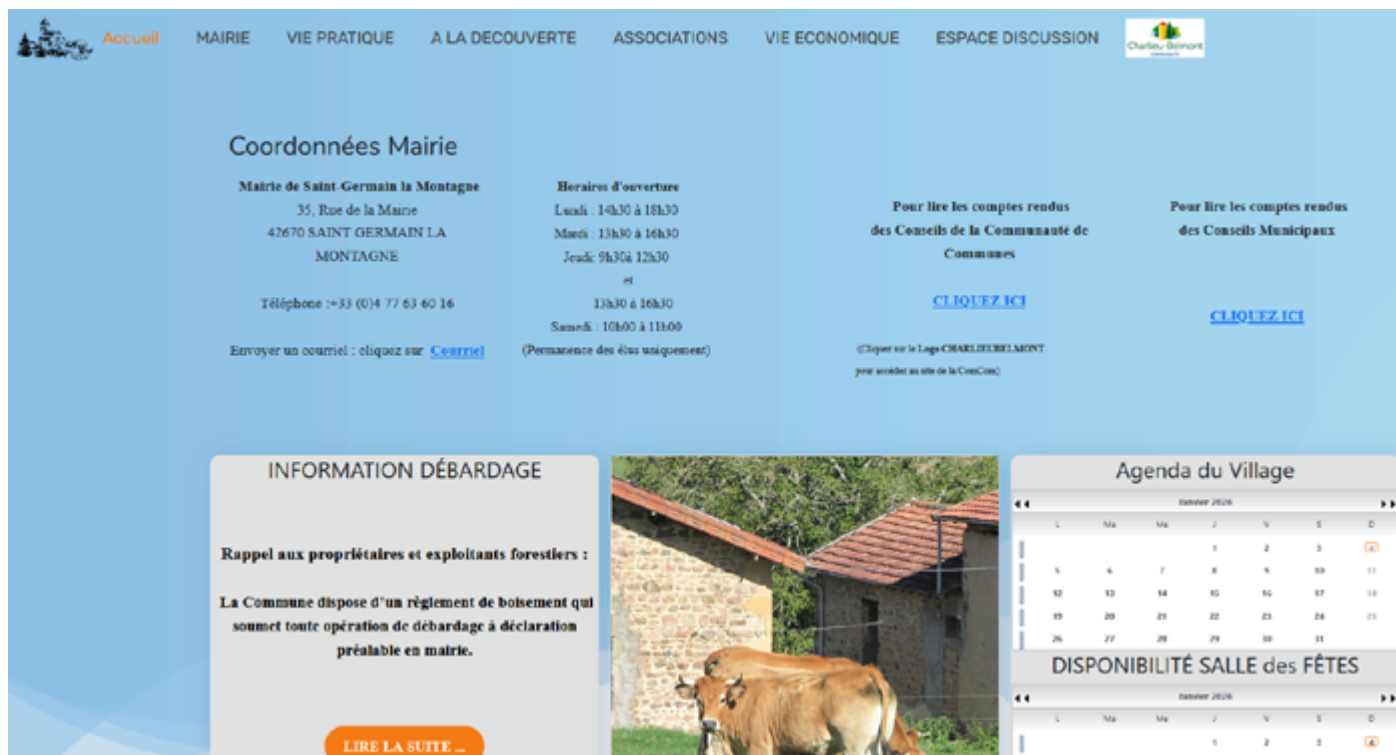


Que du beau fixe !

Ce programme de protection nous est mis gracieusement à disposition pour 3 ans dans le cadre d'un partenariat entre le département de la Loire, la Sté SERENICITY® et la mairie.

② L'impact environnemental de notre site internet

<https://www.mairiesaintgermainlamontagne.fr/>



Année après année votre utilisation de cet outil de communication est remarquable. Ce sont principalement les pages du réseau social, ainsi que des comptes rendus municipaux que vous consultez le plus. Chaque mois, suivant les sujets publiés, cela représente de 400 à plus de 1000 visites !

On peut et on doit se féliciter de ce succès, mais cette utilisation n'est pas gratuite.

Au niveau du pays, en 2022, le numérique représentait 4,4% de l'empreinte carbone nationale (émission des gaz à effet de serre) et ce pourcentage a dû vraisemblablement se rapprocher des 6 ou 7% à la fin 2025 (étude Arcep). Pour notre site internet, l'impact environnemental dépend principalement de trois facteurs : l'hébergement du site, sa conception/son développement et les usages des visiteurs.

Ne rentrons pas dans les détails des calculs un peu rébarbatifs mais notre impact annuel peut être évalué dans le cas le plus défavorable à 20 kg d'émission de CO₂ (évaluation ecolIndex) Pas très parlant en fait !

Cela équivaut à un trajet voiture de à 200 km et une consommation d'eau de 400l (refroidissement des datas centers)

Notre impact environnemental n'est donc pas nul bien que très très faible. Par comparaison l'empreinte carbone d'une paire de jean est de 20 kg en moyenne de CO₂ soit l'équivalent de l'utilisation annuel de notre site internet !

En conclusion soyons vigilant dans nos utilisations du numérique mais ne nous privons pas de cet outil moderne de communication et de renforcement du lien social.

Merci pour votre fidélité et ...

Bonne navigation

Michel

Courriel : mairiesaintgermainlamontagne@wanadoo.fr

Démarches administratives

Pièces	Où s'adresser	Documents à fournir
Carte Nationale d'Identité (CNI) <i>Pour les majeurs : valable 15 ans (10 + 5) pour les cartes délivrées avant 2014 et 10 ans pour les nouveaux modèles (format cartes bancaires),</i> <i>Pour les mineurs 10 ans.</i> 	Pré-demande à faire sur passeport.ants.gouv.fr ou via France Connect Ou : Dans une Mairie équipée d'un dispositif électronique de recueil des empreintes : <i>Charlieu, (uniquement sur rendez-vous tel : 04 77 69 33 89 – CHOIX 1), Belmont de la Loire, La Clayette, Roanne : après avoir fait la pré-demande en ligne et prise de RDV</i> Pré-demande à faire sur passeport.ants.gouv.fr	Première demande : - Pré-demande et N° de pré-demande et/ou le QR Code obtenus à la fin de la pré-demande ou Cerfa rempli (disponible en mairie) - Copie certifiée récente de l'acte de naissance ou passeport valide - Justificatif de domicile de moins d'un an à date de la demande 1 photo d'identité de moins de 6 mois (<u>non scannée, non découpée</u>) prise par un professionnel habilité. <u>Pour les mineurs, en + :</u> se présenter en même temps que son responsable au guichet de la mairie où sera faite la CNI, Livret de famille + Jugement de divorce (si nécessaire) + un justificatif de domicile des parents de moins de 1 an (original + copie) + pièce d'identité du parent qui fait la demande (original + copie) - Si vous avez fait une pré-demande : n° de pré-demande et/ou le QR code obtenus à la fin de la démarche (il est conseillé d'imprimer le récapitulatif de pré-demande) Renouvellement : - Idem 1ère demande <u>sauf acte de naissance</u> - La carte d'identité actuelle mais en cas : ☒ de perte : la déclaration de perte peut être faite au guichet lors du dépôt du dossier de CNI ou du passeport ☒ de vol : la déclaration de vol réalisée en gendarmerie ou en commissariat. Dans ces deux cas il faut aussi 1 timbre fiscal à 25.00€ dématérialisé sur le site timbres.impots.gouv.fr ☒ Carte périmée depuis plus de 5 ans : en plus acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation) de moins de 3 mois et si nécessaire justificatif de nationalité française. Modification : - Même pièces que « Renouvellement » - Pièce justifiant le changement : nouveau justificatif de domicile (non obligatoire), acte de mariage, jugement de divorce,...) Passeport uniquement : - Timbre fiscal dématérialisé sur timbres.impots.gouv.fr : 86 € (majeur) ou 42 € (mineur entre 15 et 17 ans) ou 17 € (mineur entre 0 et 14 ans) → Dans tous les cas, la présence du demandeur est obligatoire pour la prise d'empreinte et la signature
Passeport 		
Autorisation de sortie du territoire (AST) <i>pour les mineurs voyageant à l'étranger sans leur parents et signée par un seul parent titulaire de l'autorité parentale</i>	<u>En ligne</u> – sur le site www.service-public.fr	La loi du 3 juin 2016 relative à la lutte contre le terrorisme et le décret du 2 novembre 2016 ont rétabli l'autorisation de sortie de territoire pour les mineurs. Le Cerfa n°15646*01 est disponible sur www.service-public.fr
PACS (Pacte Civil de Solidarité) <i>pour les personnes vivant en couple</i> <i>Cf Notice Cerfa N°52176*02</i>	Mairie du lieu de domicile ou chez un notaire	- Convention-type de Pacs (convention personnalisée ou formulaire complété Cerfa n°15726*02) - Déclaration conjointe d'un pacte civil de solidarité (Pacs) et attestations sur l'honneur de non-parenté, non-alliance et résidence commune (formulaire Cerfa n°15725*03) <u>Acte de naissance (extrait avec indication de la filiation)</u> de moins de 3 mois (ou moins de 6 mois si acte naissance étranger) à la date de conclusion du PACS <u>Pièce d'identité</u> en cours de validité (original+1 copie)

		Justificatif du domicile occupé à titre principal (facture électricité, contrat de location...). Si divorce : Livret de famille correspondant à l'ancienne union avec mention du divorce (original+1 copie) Si veuf ou veuve : Livret de famille correspondant à l'ancienne union avec mention du décès (original+1 copie) + Copie intégrale de l'acte de naissance de l'époux avec mention du décès + copie intégrale de l'acte de décès de l'époux Si tutelle, curatelle ou sous un autre régime de protection : Aucune autorisation du juge ou du tuteur (ou curateur) n'est nécessaire pour se pacser. Si vous êtes en tutelle, en curatelle ou <u>sous un autre régime de protection</u> (habilitation familiale par exemple), vous êtes assisté de votre tuteur (ou curateur) lors de la signature de la convention. Un justificatif peut être demandé.
Recensement à 16 ans et Journée Défense Citoyenneté	Mairie du lieu de domicile	- Pièce d'identité - Livret de famille Notice individuelle à retirer en mairie
Inscriptions sur listes électorales 	Mairie du lieu de domicile	- Avoir 18 ans - Cerfa n°12669*02 ou en ligne sur www.service-public.fr - Carte Nationale d'identité ou passeport en cours de validité - Justificatif de domicile de moins de 3 mois → à déposer toute l'année et au plus tard le 6^e vendredi précédant le 1^{er} scrutin lors d'une année d'élections. (Pour les municipales : Sur Internet jusqu'au 4 février 2026 et en mairie jusqu'au 6 février 2026) ATTENTION : Si vous vous êtes fait recenser en mairie, votre inscription sur les listes électorales se fait d'office - pas besoin de la refaire.
Acte de : ✓ Naissance ✓ Mariage ✓ Décès	Mairie du lieu de l'acte	- Indiquer les nom et prénoms de la personne concernée par l'acte ainsi que la date de naissance/mariage/décès. Fournir une enveloppe timbrée pour le retour du document. - Ou sur www.acte-etat-civil.fr

RAPPELS IMPORTANTS

- Si vous êtes né Français, **vous devez faire votre recensement citoyen à compter de votre 16^e anniversaire et jusqu'à la fin du 3^e mois qui suit.** Exemple : si votre 16^e anniversaire est le 12 janvier, vous devez faire votre recensement citoyen entre le 12 janvier et le 30 avril.
- Il incombe aux concessionnaires de tombes d'**effectuer régulièrement l'entretien des sépultures.** Les services municipaux ne peuvent intervenir sur des lieux concédés.
- La réglementation fait **obligation aux propriétaires riverains de couper à leurs frais les branches** qui avancent sur le domaine public et qui constituent un danger pour les usagers.
- Les chiens ne doivent pas divaguer et ne doivent pas avoir un comportement agressif lors des sorties.

Tarifs des services communaux

Location de la salle des fêtes

Pour les réservations, s'adresser à la mairie. Pour toute réservation, une attestation d'assurance et deux chèques de caution seront demandés (300.00€ pour la salle et 150.00€ pour le ménage).

Location pour le week-end : **280.00 €** (du vendredi remise des clés au lundi, rendu des clés)

Chauffage : week-end : **90.00 €**

Location à la journée possible sous condition, se renseigner en Mairie : **140.00€**

Chauffage à la journée : **50.00€**

Caution Salle : **300.00€**

Caution Ménage : **150.00€** : Les salles doivent être laissées propres après chaque utilisation

(Salles balayées et sanitaires nettoyées, mobiliers rangés dans le local réservé).

Après réservation et sous réserve de disponibilité, ***location gratuite pour les Associations de la commune, si activité à but non lucratif, sinon demi-tarif.***

Prêt de la salle gratuite en cas de funérailles dans la commune

Photocopies

Gratuites en petites quantités (<5) et en noir et blanc

Pour les associations, les photocopies en noir et blanc sont gratuites (Fournir le papier).



EAU (Année 2026) le relevé des compteurs est effectué fin juillet

Le 1^{er} janvier 2026, le service d'alimentation en eau potable a été transféré à la Communauté de communes Charlieu-Belmont. Les factures seront envoyées au quatrième trimestre 2026. Les tarifs seront ceux de la commune pour la période allant du 1^{er} août au 31 décembre 2025, soit :

consommation, 2 € le m³ et **abonnement** : 95 € par an. Pour la période du 1^{er} janvier au 31 juillet 2026, un nouveau tarif s'appliquera commun aux 6 communes disposant de leurs propres sources : 2,30 € le m³ et 110 € l'abonnement plus la redevance à l'agence de l'eau Loire-Bretagne et la TVA à 5,5%. C'est une hausse importante correspondant à l'embauche de nouveaux salariés et aux provisions pour les investissements nécessaires à terme.



CIMETIÈRE

Columbarium

- Case pour 15 ans : montant inchangé 230€,
- Case pour 30 ans : montant inchangé 450€.

Concessions

- Concession de 2m² superficielle d'une durée de 15 ans : 140 €,
- Concession de 2m² superficielle d'une durée de 30 ans : 200 €.

L'acquisition d'une concession ou d'une case est réservée aux personnes domiciliées dans la commune ou ayant une propriété bâtie dans la commune.

Les délibérations du Conseil Municipal

du 1er janvier au 31 décembre 2025

Les comptes rendus du conseil sont disponibles sur le site internet de la commune

Séance du 7 février 2025

- Débat d'orientation budgétaire (commune et eau)
- Vote des restes à réaliser et ouverture des crédits (25% de 2023)
- Point sur les travaux et les subventions
- Convention avec les mairies accueillant des enfants de St Germain dans leurs écoles
- Convention d'assistance avec le département de la Loire
- Informations sur la qualité de l'alimentation en eau potable

Séance du 4 avril 2025

- Vote des comptes de gestion, budget Commune et budget Eau (2024)
- Approbation des Comptes Administratifs budget Commune et budget Eau (2024)
- Affectation des résultats 2024.
- Vote des Taux des impôts locaux – sans changement, sauf petite hausse de la taxe sur les résidences secondaires, de 7,18 à 7,89%.
- Vote des budgets primitifs 2025, commune et eau
- Vote des tarifs de l'eau pour août 2025-juillet 2026
- Tirage au sort pour les jurés de Cour d'assises.
- Nouveau contrat pour la Secrétaire générale de mairie
- Evolution du régime indemnitaire des agents

Séance du 6 juin 2025

- Délibération sur la composition du conseil de la Communauté de communes
- Délibération sur le transfert de la compétence eau potable
- Délibération pour le conventionnement avec SERENICITY (protection des ordinateurs)
- Régime indemnitaire des agents
- Groupement de commandes pour le contrôle des aires de jeux
- Point sur les travaux, réunion de la commission « Chemins »
- Frais de chauffage 2024-2025, refacturation aux locataires
- Aides de la commune pour le transport scolaire
- Nouveau mode de scrutin pour les élections municipales

Séance du 19 septembre 2025

- Protection sociale complémentaire des salariés de la commune
- Travaux et devis de voirie

- Informations budgétaires
- Repas des anciens et marche de rentrée
- Ramassage des encombrants
- Rapport social unique 2023
- Information sur le transfert de la compétence eau potable
- Recensement de la population en 2026

Séance du 21 novembre 2025

- Informations budgétaires
- Tarifs (inchangés) de la Salle des Fêtes à compter du 1^{er} janvier 2026
- Tarifs (inchangés) du cimetière et du columbarium
- Information sur la reprise de concessions dans le cimetière
- Travaux de voirie en cours et à prévoir l'année prochaine
- Transport solidaire
- Nouveau locataire dans le bâtiment de la mairie

Séance du 12 décembre 2025

- Redevance pour l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne à répercuter sur la facture d'eau
- Classement dans le réseau de voirie communale de diverses sections
- Demandes de subventions au département de la Loire (Enveloppe de solidarité, Voirie, Amendes de police).
- Vente de bois par la commune



Les finances communales

Budget communal

→ En 2025, les dépenses de fonctionnement ont augmenté sensiblement, pour plusieurs raisons. La principale vient des travaux effectués dans les appartements de la mairie qui doivent progressivement être remis aux normes. Les dépenses de personnel continuent leur progression, principalement du fait des charges sociales qui représentent la moitié du total. Les cotisations d'assurance (5 600 €), progressent aussi tout comme la contribution de la commune au SDIS (Service d'incendie et de secours) 6 300 €. Les dépenses d'énergie sont également importantes : Electricité 5 600 €, fioul et carburant 11 000 €, éclairage public 2 900 €.

FONCTIONNEMENT – DEPENSES

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Charges à caractère général	45 305	43 147	50 900	63 117	62 595	54 420	66 894
Charges de personnel	59 162	63 668	58 334	61 370	63 560	67 404	68 665
Atténuation de produits	954	953	975	953	953	953	953
Autres charges de gestion courante	25 481	26 632	27 207	32 518	31 540	31 190	33 292
Charges financières	4 631	5 877	5 401	4 084	3 576	3 277	2 384
Amortissements	4 466	4 856	5 670	11 932	5 276	18 489	14 554
Total :	139 999	145 133	148 487	173 974	167 500	175 733	186 742

→ Les recettes de fonctionnement reviennent à un niveau habituel après la hausse de 2024, liée à un jeu d'écriture. Mais les recettes fiscales diminuent du fait de la baisse des droits de succession et de mutation. La revalorisation des bases fiscales étant faibles (+1,8%) et les taux étant restés inchangés, les recettes de taxe foncière n'ont pas progressé. La commune a décidé de relever légèrement le taux d'imposition des 50 résidences secondaires de la commune (de 7,18 à 7,89 %) mais c'est une « recette de poche », environ 8 000 € par an. La dotation de fonctionnement progresse un peu.

La hausse des dépenses et la baisse des recettes font que L'excédent budgétaire tombe à 30 000€. En y ajoutant les amortissements, la marge brute d'autofinancement approche 45 000 €.

FONCTIONNEMENT – RECETTES

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Produits des services	12 183	12 031	12 750	10 883	10 018	11 654	13 896
Impôts et taxes	86 893	89 806	94 687	105 412	108 075	110 429	103 320
Dotations et participations	61 774	64 603	61 000	61 386	68 375	64 077	68 990
Autres produits de gestion courante	25 638	23 480	25 372	24 793	26 512	29 118	30 130
Produits exceptionnels	1 339	1 251	903	9 063	4 520		0
Atténuation de charges	0	0	1 252	341		20 388	0
Total :	187 827	191 171	195 964	211 878	217 500	235 466	216 336

→ En 2025, les travaux de voirie ont été importants : enrobé jusqu'à La Ragée, réfection du parking de la salle des fêtes et réparation d'un mur de soutènement à Buisson. Des travaux ont également eu lieu à la salle des fêtes (chauffage et eau chaude) ainsi que dans le bâtiment de la mairie. En outre la sacristie a été rénovée. Les remboursements des emprunts se poursuivent (église et salle des fêtes).

INVESTISSEMENT - DEPENSES

Opérations	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Annuité Emprunt	11 625	18 978	19 455 150 000	19 947	20 450	21 197	20 512
Solde reporté	0	0	0	0			
Bâtiments communaux	5 957	2 614 74 879		8 110	35 838 5 677	23 448 6 420	5 588 6 153
Salle des fêtes	258 431	8 463	1 500		580		2 090
Achat terrain					30 460		0
Matériels divers	1 020			1 410			0
Voirie		52 483	11 967	47 908	13 628	62 686	92 045
PLU							0
Aménagement Bourg	118 904		43 143	22 660		46 894	0
Divers					12 917	20 388	536
Total :	395 937	157 417	226 065	100 035	119 550	180 833	126 924

→ Les recettes du budget d'investissement sont inférieures aux dépenses. Ce déficit de 29 339 € sera compensé par la subvention, du même montant, attendue du département pour la voirie. Le transfert depuis la section de fonctionnement constitue l'essentiel des recettes, d'où la nécessité de faire apparaître chaque année une importante marge d'autofinancement. Comme l'année précédente, la commune a reçu une somme significative des « Amendes de police ». Cela contribuera à la réfection du pont du Rayé, fermé à la circulation depuis deux ans.

INVESTISSEMENT – RECETTES

Opération	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Amortissements	4 466	4 856	5 670	11 932	5 276	18 489	14 554
Excédent antérieur Virement fonct.	81 713	24 402	82 426 + 57 990	43 071	75 270	14 975	54 255
Compensation TVA	17 00	8 783	62 979	22 512	9 286	11	8 127
Taxes d'aménag.	2			1 470	1 030	807	238
Amendes de police	501		17 000	2 148		9 430	18 000
Emprunt court terme	150 000						2 411
Subventions diverses	7 970	4 655			25 488	3 230	0
Subventions PLU		13 782	'	'			0
Voirie		29 966		11 000	19 000	25 000	0
Emprunt long terme	150 000						0
Subventions EAGB		153 400		25 000	7 000	39 884	0
Total :	411 652	215 441	226 065	117 133	142 350	122 815	97 585

Budget « EAU »

→ La consommation d'eau a été stable en 2024-25 et comme le tarif de l'eau a peu changé, les recettes de fonctionnement ne suffisent pas. Après un déficit de 1 748 € en 2024, un nouveau déficit apparaît en 2025 : 3 650 €. C'est la raison pour laquelle les prix de l'eau vont devoir augmenter en 2026 et 2027. Cela se fera avec le transfert de la composante eau potable à la Communauté de communes. Voir page suivante.

FONCTIONNEMENT

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Dépenses							
Charges générales	4 322	4 562	3 473	9 163	4 221	3 903	6 675
Charges de personnel	5 200	5 200	6 000	3 061	5 027	6 328	6 000
Amortissements	13 590	14 874	14 874	18 901	18 877	18 880	18 615
Intérêts d'emprunt	67	306	286	266	245	225	205
Total :	23 179	24 942	24 633	31 391	28 370	29 336	31 495
Recettes							
Résultat reporté		3 643		6 278	2 565	270	-1 746
Reprise sur subventions	6 600	6 600	6 600	6 736	4 825	4 024	4 000
Vente de produits	22 154	21 126	21 042	20 910	21 250	21 269	23 795
Recettes diverses		23 468	3 500			2 028	50
Total :	28 754	54 837	31 142	33 924	28 640	27 591	27 845

→ En 2025, les dépenses d'investissement ont été très limitées et les recettes sont élevées grâce aux amortissements et aux excédents antérieurs. La commune va donc transférer à la Communauté de communes le solde (fonctionnement + investissement), soit environ 50 000 € qui serviront aux investissements futurs sur le réseau. Un schéma directeur est en cours de préparation pour l'ensemble des communes. Il prévoit des travaux importants sur notre réseau.

INVESTISSEMENT

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Dépenses							
Reprise de subventions	6 600	6 600	6 600	6 736	4 825	4 024	4 000
Travaux réseau eau	65 780	41 584	74 626	0	0	0	0
Diagnostic réseau					3 301	9 459	
Remboursement emprunt	462	1 860	1 880	1 900	1 920	1 941	1 965
Total :	72 841	50 044	83 105	8 636	10 046	15 424	5 965
Recettes							
Solde reporté (+ ou -)		32 190	1 100	-26 341	15 874	36 948	40 404
Amortissements	13 590	14 874	14 874	18 900	18 877	18 880	18 615
Vir. fonctionnement	0	0	30 000	0	0	0	0
Fonds Compensation TVA	24 467	1 457	10 790	6 821	12 243		482
Subventions		5 529		25 130			
Emprunt	30 000						
Total :	68 057	54 050	56 764	24 510	46 994	55 828	59 501



Transfert de la compétence eau potable

Une garantie de qualité et de performance

Au début des années 1960, la commune de Saint-Germain-la-Montagne a décidé de se doter d'un réseau d'eau potable. Un premier réseau a été construit desservant uniquement le bourg. Dans les années 1980 et 1990, le réseau a été étendu (la Madone, Petit, Vernay, les Sapins, Boyer et Millonnard). Plus récemment des extensions ont été réalisées vers Diot (2016), Verlaine, Vis et Buisson (2019), Chantefay et les Bessy (2021) et les parcelles constructibles de la route de Belmont (2022).

Le service d'eau potable communal compte désormais un peu plus de 100 abonnés. Mais plusieurs hameaux sont desservis par les communes voisines : les Trèves et Fénier par Azolette, Montveneur-le-haut par Belleroy, La Guillermière et Montveneur-le-Bas mais aussi La Ragée et Achintre par Chauffailles.

En cas de problème d'alimentation en eau potable, il ne faut pas contacter la commune mais le service compétent. Le numéro de téléphone se trouve sur votre facture. Pour les abonnés au service communal, il faudra désormais contacter le service commun au numéro suivant : **XXXXXXXX**

En 2015, la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) rendait obligatoire le transfert de la compétence eau potable aux communautés de communes. Pour le faire dans les meilleures conditions, des délais ont été donnés. Charlieu-Belmont en a profité pour effectuer un travail de fond qui a permis à notre commune de se rapprocher des 5 autres communes en régie (Arcinges, Belleroy, Le Cergne, Écoche et Mars), c'est-à-dire gérant en direct ce service public. Un service commun existe désormais pour ces 6 communes. Trois salariés sont en charge du suivi et de l'entretien de notre réseau sachant que notre agent communal coopérera avec eux, notamment pour les urgences.

Le transfert de compétence est donc une triple chance pour notre commune :

- Nous bénéficions des compétences du service commun ;
- L'eau fournie aux abonnés restera celle de nos sources. Les analyses approfondies récemment effectuées ont révélé leur qualité, notamment l'absence de PFAS et autre substance toxique (résultats affichés en mairie).
- Nous bénéficierons de la solidarité de la Communauté de communes pour financer les investissements nécessaires ; renouvellement du réseau, nouveau captage ou installation de reminéralisation pour limiter la corrosion.

Etat civil 2025

Naissance

Marceau

chez Emma CORGET et Yohann ODIN
le 14 décembre 2025



Mariage

Marie ROCHE et Daniel DELECOURT
le 15 mars 2025

Ils nous ont quittés en 2025

François DAUVERGNE, décédé le 20 février

Marinette JOUBERT, décédée le 22 février

René BONNETON, décédé le 27 mars

Isabelle GUILLOT, décédée le 13 avril

Jacques SALEMBIER, décédé le 11 juillet



La page d'histoire

AVANT LE POINT RENCONTRE... LES AUBERGES, LES BISTROTS A SAINT-GERMAIN



A la Moule, 985 chemin de Vasvres, en lieu et place de la « maison Mazille », on trouve vers 1600, un « cabaret hôtel » située sur le grand chemin qui vit passer François 1^{er} et sa suite le 02/08/1524, venant de La Clayette et allant coucher à « Pourprières ». L'établissement fait alors probablement fonction de relais de poste avec des écuries. Un peu plus tard, on a la trace d'une décision de justice qui condamne Claude Ducrot (mort en 1630) du hameau Le Cros-Azolette après l'agression dans cet établissement, de maître Babillon, notaire à Propières. L'activité de ce commerce décline après 1670, suite à la création de la route qui longe le Sornin entre La Clayette et Propières. La maison de La Moule, bien que maintes fois remaniée, garde encore un certain cachet de l'époque.

A la même époque, il y a des débits de boisson à La Guillermière (famille Janin ?), haut lieu de passage et de commerce sur le grand chemin reliant Belleville à Pouilly.

Dauphine Genty est cabaretière à Saint-Germain vers 1730 (où ?).

François Aulas 1813-1878 et son épouse Antoinette Girardon ont plusieurs activités : propriétaire, cultivateur, marchand coquetier, voiturier et aubergiste au 151 rue de l'Eglise. Leur successeur Philibert Montet (apparenté Thévenin) est aubergiste et tisseur à la même adresse. Le commerce ferme en 1885 avec la vente à Philibert Jacquet, (ancêtre de Marc Geoffray) qui vient y prendre sa retraite. Vers 1850, Victor Auguste Desbat est cabaretier et voiturier au Bourg dans la maison qui deviendra l'ancienne école.

Sur le recensement de 1856, alors que la section des Feuilletts (aujourd'hui rattachée à Saint Clément de Vers) est incluse dans Saint-Germain, existe sous le Bourg de Saint-Clément une auberge tenue par Antoine Chanrion.

Vers 1870 François Matray est aubergiste au bourg 25 chemin des Chênes (Maison Accary). Lui succèdent Pierre Marie Delaye et son épouse Emilie Aulas. En 1906 l'établissement devient le café Dumoulin. Pierre Dumoulin est menuisier et sa femme Henriette Accary (fille du régisseur de Vasvres) tient le commerce. Plus tard Léon Accary y installe une fabrique de chemises.

A la Croix Boyer au 751, route de Buisson, la mémoire populaire parle d'une ancienne auberge. Il se peut qu'Antoine Ballandras (par ailleurs coquetier) et sa famille aient aussi exercé cette activité au XIX^{ème}. Au début du XX^{ème}, la famille Berthelien tient un commerce et un café 40 rue de L'Eglise.

Durant tout le XX^{ème} siècle, il y a au moins trois cafés au bourg et quelques-uns dans la campagne. Au tout début du siècle on en compte même cinq au Bourg. Le café est le lieu principal de rencontre et de détente des hommes du village. En semaine on y va de manière impromptue, quand on passe au bourg et qu'on trouve une connaissance. La table (souvent ronde) se garnit progressivement et chacun paie son pot. Le dimanche matin l'affluence est importante, à la sortie de la messe. Les paroissiens ont l'habitude de faire



successivement les trois cafés. On finit chez Labrosse avec habituellement l'apéro avant de se séparer. C'est alors l'heure où les jeunes du pays déjà peu pratiquants arrivent et enchainent les tournées jusque vers 14 heures où tout le monde regagne son foyer. On voit exceptionnellement les femmes au café avant les années soixante (pour le café d'après-messe). Ce sont par contre les femmes qui tiennent l'établissement qui est souvent associé à d'autres activités, restauration, hôtellerie *a minima*, épicerie, boulangerie. Le mari a une autre activité professionnelle, mais il est souhaitable qu'il soit garant de l'autorité, qualité indispensable à une époque où les excès alcooliques sont fréquents à la campagne. Au cours du XX^e siècle, les Saint-Germainois prennent l'habitude d'y faire leurs repas à l'occasion des réunions familiales : communions, mariages,

enterrements. Ces repas se faisaient antérieurement à la maison. On y fait aussi le banquet et les « mâchons » des classes.



Aux Trèves 21 chemin de Lafay, des années 1930 à 1970 il y a le café de la famille

Thévenin/Oudin/Methelin/Ducrozet.

On y trouve une clientèle purement du quartier, très fidèle...

A la Croix du Plat, 570 chemin de la Madone, un café est tenu par Marie Gonin Lamure, entre les années 1940 et 1970. Son fils Antoine sort parfois son accordéon.

Dans la période 1950-1990, les établissements du Bourg vont bénéficier d'une clientèle plus régionale et connaître leurs apogées, particulièrement les fins de semaines et pendant les vacances. Ce sont d'abord les Chauffaillons qui font à Saint-Germain leur sortie du dimanche. Après la guerre, par beau temps, on les voit monter à pied, en petite bandes. Plus tard ce sera en voiture et par tous les temps.

Aniela Buisson que les circonstances de la seconde guerre mondiale avaient amenée chez nous depuis sa Pologne natale est installée au Bourg 8 route de Chauffailles (là où était installé le café boulangerie Chetail, puis Debiesse au début du siècle) puis elle le transfère au 450 chemin de la Madone. Son établissement est

complet pour le repas du dimanche midi et pour le casse-croûte de l'après-midi où elle innove avec « la friture ». En semaine, elle fait les repas ouvriers.

Marie Claude Dégut de Mussy, prend sa succession au Bourg (8 route de Chauffailles) et développe encore la partie restauration avec une belle renommée. Avec sa retraite disparaît le dernier commerce de Saint-Germain.

Raymond Millet tient le même type de commerce (2 rue de l'église), mais le décès prématuré de son épouse lui fera privilégier l'activité de café boulangerie. Il succédait à la famille Duffit

Marguerite Labrosse Troncy (1898-1993) reprend en 1928 l'établissement (25 route de Fénier) tenu au début du siècle par le « saint-père » Antoine Bajard (puis par sa fille et son gendre Jean Berthelier), qui faisait office de café restaurant, épicerie, avec à l'arrière une forge. A l'occasion on y tuait aussi des vaches.... La « mère Labrosse » développe la partie restaurant et aussi l'hôtellerie. A l'époque il y a un petit créneau avec les voyageurs de commerce et certains ouvriers en déplacement. Surtout pendant les vacances il y a les « pensionnaires lyonnais » qui viennent et reviennent régulièrement un mois l'été, devenant presque des amis. Ce tourisme avait été initié aux Echarmeaux à la fin du XIXe. Les Lyonnais venaient en diligence y prendre le bon air (dans un contexte de tuberculose).

Sa gendresse Fernande Labrosse Desvarennnes poursuit et amplifie l'activité jusqu'à son décès prématuré en 1969. Ensuite Blandine Labrosse continuera essentiellement l'activité de café jusque dans les années 1990, avec son mari Noël Labrosse qui exerçait aussi la profession de charpentier-menuisier.

ARTICLE A CONSOMMER SANS MODERATION !

Jean-Michel Labrosse et Claude Lespinasse.



Le Point Rencontre

***Tous les dimanches de 11h à 13h,
Le POINT RENCONTRE est ouvert***

Depuis 25 ans le Point-Rencontre est devenu le Café du village, il accueille toutes les semaines les habitants désireux de discuter et d'échanger autour d'un verre. Il fonctionne grâce à des bénévoles qui, chacun à leur tour, une fois par semestre, assurent le service. Qu'ils en soient remerciés. Le Fleurissement du bourg, chaque printemps est assuré par les recettes du Point-Rencontre



Le dimanche 4 janvier 2026, le temps était à la neige. ils se sont retrouvés autour de la galette des rois pour établir le planning de l'année. Si vous souhaitez vous porter volontaire, contactez la mairie.



La Bibliothèque

Cette année, l'élément marquant à la **BIBLIOTHÈQUE** a été : le Festival BD Manga Jeunesse « **DEAMBULL' EN BIB** » auquel nous avons participé, ainsi que les 14 petites biblis de la ComCom, piloté par la médiathèque de Charlieu.

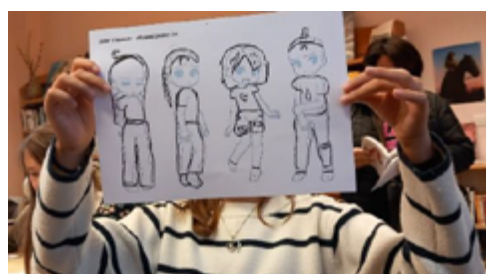
Mardi 21 octobre après midi, nous avons proposé l'animation « **Comme un Mangaka** » pour dessiner des personnages de Manga, grâce à une tablette lumineuse. Le centre de Loisirs de Belmont nous a rejoint pour profiter de cette animation qui s'est terminée par ... le goûter !



Samedi 25 octobre, matin et après-midi,
Atelier de dessin Manga
Madame Sibi Ogawa, Illustratrice de Manga est venue
nous donner des conseils !



Mardi 28 octobre après-midi, animation « **Mortelle Adèle** »
fabrication d'une BD



Mardi 14 novembre après midi, au Club des Bruyères, ça rigole pas !



Dictée « Les Jurons du Capitaine ! »



Entre les adultes et les enfants, nous avons accueilli 63 personnes pour ces animations !

La ComCom nous a offert 25 livres + 3 séries de Manga.



La mairie nous a soutenu pour l'organisation de ces 4 journées.
Elle nous permet également d'acheter chaque année une quinzaine de livres récents.



Le dimanche 20/02/2025, on
« **un bateau de Mariage** »
Coublanc et Ecoche avec des



a assisté à la projection du film
tourné entre Azolette, Belmont,
figurants locaux.

Réservez la date de la prochaine projection le dimanche 22 février 2026

Tous les mardis, la bibliothèque est ouverte de 16h à 18h.

* Le premier mardi du mois, après les jeux, les lectrices du club des Bruyères viennent choisir et s'échanger les livres qui leur ont plu ... ou non ! Heureusement il y a de quoi faire et plein de nouveautés à essayer !

* A la sortie du bus scolaire le mardi, c'est l'endroit idéal pour faire une petite pause au chaud après l'école ! demandez à vos parents la permission de vous arrêter, ils pourront venir vous chercher plus tard. Un coin tranquille pour se retrouver, discuter, jouer aux cartes, jeter un coup d'œil aux nouveautés, dessiner, etc...

Le samedi de 10h à 12h : le rendez-vous des potins !!!!

Ceux qui ne connaissent pas encore le joli cadre de la bibliothèque, c'est le moment ! Romans et BD et plus, Tous beaux Tous neufs, ils donnent envie d'être regardés et lus. Aux habitués du rendez-vous, c'est avec plaisir qu'on se retrouve chaque semaine ! A bientôt * * *

Services et Artisans

Comme souvent dans le monde rural, Saint-Germain-la-Montagne est une commune dynamique, au premier chef grâce à ses habitants. Beaucoup offrent leurs services, ne les oubliez pas dans vos démarches !

PETITE ENFANCE

Pour les tout-petits, deux assistantes maternelles résident dans notre commune. Elles sont très demandées, ne les sollicitez pas au dernier moment.

- Catherine OUISE, à Montveneur-le-Haut, Tel : 06 40 16 91 50
- Elysa VERNEAU, au bourg, tel : 07 50 36 17 29

INFIRMIERES

Belmont-de-la-Loire : 6 infirmières à votre service pour les soins à domicile

- Tel : 04 77 63 61 60

ARTISANS

Notre commune abrite de nombreux artisans exerçant dans des secteurs d'activité très variés. Vous pouvez les contacter pour vos travaux.

Aiguillage de couteaux : Nicolas REY, à Millonnard

Couture et Broderie : Jennifer DELLOW aux Clachères, tel : 06.89.09.39.09 ou par mail à jennyliliwendy@gmail.com

Charpente et menuiserie : Anthony DUPERRON, à Fénier, tel : 06 59 97 09 21

Fenêtres, vérandas... : Stéphane DUBESSY, à Fénier, bureaux à Chauffailles : tel : 06 83 56 40 63

Micro-ostéopathie digitale : Frédéric BRUSS, Fénier, tel : 06 72 31 01 26

Plomberie – Chauffage – Climatisation IPCC : Romain ODIN, au bourg, tel : 06 15 85 31 59, eurl.ipcc@hotmail.com

Scan'Art et écrivaine publique : Flore POTHIER à Bois-Vernay, tel : 06 77 84 69 90

Serrurerie – Métallerie, DS Metal : Stanley DELLOW, aux Clachères, tel : 06 74 53 34 11 ou par mail stan87del@gmail.com

Travaux d'aménagement intérieur, PEPC : William Dechavanne à Vis (Plomberie, Electricité, Peinture, Carrelages), bureau à Chauffailles : tel : 06 10 42 25 30



Les Associations

Si vous souhaitez prendre contact avec une association ou un groupe d'animation, vous trouverez qui contacter ci-dessous :

NOM	CONTACT		
	NOM ET PRENOM	ADRESSE	TEL
Association des familles	Romain ODIN	25, route de Fénier 42670 St Germain la Montagne	06 15 85 31 59
Comité des fêtes	Pascal BRIDAY	4 Chemin de Petit 42670 St Germain la Montagne	06 82 24 25 21
Troupe théâtrale « La Germinoise »	Benoît CARTERON	184, rue de la gare 71740 – St Maurice les Châteauneuf	06 98 56 28 27
Société communale de chasse	Daniel MAZILLE	233, impasse des terres d'été 69790 Azolette	06 69 32 45 39
Club des Bruyères (les Aînés de la commune)	Michel ISNARD	255, chemin de Fonterette 42670 St Germain la Montagne	06 25 92 49 28
Classe en 1	Jacky MICHEL	451 Chemin du Bois de Vernay 42670 St Germain la Montagne	04 77 63 69 09
Classe en 2	Frédéric LAPOUTE	751 Route de Buisson 42670 St Germain la Montagne	04 77 63 79 62
Classe en 3	Jean-Paul BRIDAY	Lamont 71170 Chauffailles	03 85 84 68 49
Classe en 4	Stéphane DUBESSY	100 petite Route de Fénier 42670 St Germain la Montagne	04 74 03 77 57 06 83 56 40 63
Classe en 5	Bruno ODIN	24 Chemin de la Madone 42670 St Germain la Montagne	04 77 63 69 69
Classe en 6	Raymond BRIDAY	704, Route de Belmont 71170 Chauffailles	03 85 26 08 85
Classe en 7	Patrick DEGUT	178 Route de Fénier 42670 St Germain la Montagne	04 77 63 71 22
Classe en 8	Guy VERMOREL	1520 Chemin de Vernay 42670 St Germain la Montagne	04 77 63 61 32
Classe en 9	Jacques LESPINASSE	7 Rue Cul de Bouteille 69620 Saint Vérand	06 80 45 15 94
Classe en 0	Patricia CAPRON	90 Rue de l'Église 42670 St Germain la Montagne	04 78 03 81 94
Chant	Solange CHARNAY	3 Route de Chauffailles 42670 St Germain la Montagne	06 04 45 20 54
Gym	Marie-Claude MICHEL	451 Chemin du Bois de Vernay 42670 St Germain la Montagne	06 71 71 10 56
Yoga	Claire MILLET	255, chemin de Fonterette 42670 St Germain la Montagne	06 25 25 52 86

Comité des Fêtes et loisirs



A Belleruche et Saint Germain, le Téléthon 2025 a eu lieu le vendredi 28 et le samedi 29 novembre.

Nous nous sommes retrouvés le vendredi vers 19h pour la retraite aux flambeaux à la Madone suivi du verre de l'amitié avec vin chaud et crêpes.

Le lendemain, une marche était organisée entre les 2 communes de Belleruche et de Saint-Germain. A midi, le traditionnel saucisson, patates à rassembler autour de 50 personnes.

Le concert de clarinettes, initialement prévu à Belleruche, s'est finalement déroulé à l'église de Saint-Germain. Les clarinettistes ont joué des chansons d'Edith Piaf ou de Jean Ferrat, entre autres et ont été chaleureusement applaudis par les personnes présentes.

La journée s'est achevée par le repas du soir à la salle des fêtes de Belleruche.

Le comité tient à remercier toutes les personnes qui ont permis la bonne organisation de ces deux journées.

Cette année, nous avons pu récolter 2 994 euros de recettes et 280 euros de dons au profit d'AFM Téléthon.

Nous vous rappelons que le comité des fêtes met à disposition du matériel pour vos fêtes de familles ou réunions associatives :



Matériel

1 table + 2 bancs : 3 euros

Friteuse : 30 euros, Barbecue à gaz : 60 euros

1 barnum : 80 euros (le montage doit être réalisé par vos soins)

2 barnums : 150 euros (le montage doit être réalisé par vos soins)

Contact : Fabienne Labrosse 06 79 15 12 12.

Les personnes qui souhaitent louer les barnums doivent les emmener par leurs propres moyens.

Les membres du Comité des Fêtes vous souhaitent une Très Heureuse et Douce Année 2026

L'association des Familles

L'association des familles de Saint-Germain-la-Montagne propose de nombreuses manifestations aux habitants de la commune et des environs. Elle doit son activité à l'implication de nombreux jeunes, originaires du village ou qui y résident.

Au mois d'avril 2025, la « Marche des Sapins », organisée tous les ans, a rassemblé plus de 400 personnes attirées par le beau temps, la richesse des parcours et la générosité des points de ravitaillement, sans oublier le steak-frites offert à l'arrivée. En 2026, cette marche aura lieu le dimanche 26 avril. Au mois de mai, la vente de fleurs et la buvette pour la fête des mères a aussi attiré la foule. Pour le même moment convivial, rendez-vous le dimanche mai 2026.

Le concours de pétanque du dimanche 27 juillet a aussi été un succès. Le clos de la Madone a été très utilisé et la buvette a bien fonctionné, bien placée à l'ombre des arbres.



Le Marché de Noël a aussi attiré de nombreux visiteurs. Les assiettes d'huîtres et de crevettes ont remporté un grand succès et chacun a pu faire ses achats auprès des nombreux exposants.

L'association des Familles vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2026.

Club des Bruyères

Une vingtaine d'adhérents se retrouvent régulièrement le 1er mardi de chaque mois pour s'amuser et discuter autour de jeu de cartes ou jeux de sociétés.



Cette année outre la traditionnelle galette des rois de janvier, nous avons animé la buvette à la suite du concert de musique classique du 5 juillet tenu à l'église du village.

Pour notre repas du mois d'août, nous avons invité les habitants du village à visionner avec nous les films des fêtes d'été des années 80 et 2000 restaurés par la mairie.

Enfin le 4 novembre, nous avons planché sur la dictée du capitaine Haddock.



***Tout le Club vous souhaite une excellente année 2026
et vous rappelle qu'il accueille avec plaisir toute personne de 7 à 77 ans Et plus bien sûr !***

Troupe théâtrale «La Germinoise»



Rires, coulisses et nouveaux défis

Rideau levé sur une super saison pour la troupe théâtrale La Germinoise ! Avec la comédie « À visiter d'urgence », les rires ont fusé et le public a répondu présent à chaque représentation. Bref : mission accomplie ! La troupe s'est aussi agrandie avec l'arrivée de deux nouvelles recrues pleines d'énergie : Dorian et Marie-Christine, que nous sommes ravis d'accueillir sur scène... et en coulisses !

Un immense merci à nos spectateurs, fidèles et enthousiastes, dont les sourires et les applaudissements sont la plus belle des récompenses.

Mais l'aventure continue !

La Germinoise cherche des bénévoles volontaires pour rejoindre l'équipe technique et intendance. Pas besoin d'être une star : motivation et bonne humeur suffisent

Intéressé(e) ? Contactez Benoît Carteron au 06 98 56 28 27.

Dès le mois de février, la troupe se réunira pour dénicher la prochaine pièce qui aura un seul objectif : vous faire rire encore plus fort en novembre 2026 !

Société de Chasse

Forte d'une trentaine de membres, la société de chasse contribue à la régulation des populations de gibier. Elle participe activement aux activités proposées aux habitants.



Au début du mois de mars 2025, le « repas des chasseurs » a rassemblé les propriétaires qui autorisent la chasse sur leurs propriétés. Les sonneurs de trompe, qui se retrouvent régulièrement pour jouer dans l'église de Saint-Germain, sont venus animer la rencontre et faire preuve de leurs talents.

Le 30 novembre, la matinée boudin a attiré beaucoup de monde, malgré un temps peu clément.

La Fête des Classes



Le 13 septembre, la fête des classes en 5 a attiré une foule nombreuse à Saint-Germain. Avant l'apéritif et le repas dans la salle des fêtes, qui a rassemblé plus de 130 convives, les conscrits ont défilé.

Ils étaient précédés par la fanfare de Saint-Nizier-d'Azergues. En tête de cortège, les bébés de l'année !



«Le Chant des Fauvettes

Le groupe de chant poursuit ses activités, avis aux amateurs !

Groupe de Gym

Le groupe de gym se réunit tous les jeudis soirs
à la salle des fêtes de 20h00 à 21h00.

Pour tout renseignement, contacter Marie-Claude MICHEL.



Yoga

Les lundis soirs à la salle des fêtes de 18h à 19h
pour tout renseignement, contacter Claire MILLET



Charlieu-Belmont
à votre service



Charlieu-Belmont à votre service

**L'ADMR : une aide pour tous ceux qui souhaitent bien vivre
chez eux**



1^{er} réseau national
et associatif de
service à la personne

*Forte de sa nouvelle identité,
l'ADMR est plus que jamais
un mouvement mobilisé
pour une société plus solidaire
et plus inclusive !*

Facilitez-vous la vie, avec les services de l'ADMR !

- Ménage
- Repassage
- Garde d'enfants
- Aide à la personne
- Aide au repas
- Soutien aux personnes âgées ou isolées
- Téléassistance

50%
Crédit
d'impôt

Tous nos services peuvent ouvrir droit à
des réductions au crédit d'impôt

ADMR Association Pays de Belmont

41 place de l'Eglise 42670 BELMONT DE LA LOIRE

04 77 63 79 82 / msbelmont@fede42.admr.org

Horaires d'ouverture :

Lundi : 9h/12h 13h30/16h30

Mardi : 9h/12h 13h30/16h30

Mercredi : 9h/12h

Jeudi : 9h/12h

Vendredi : 9h/12h30 13h30 16h

Samedi et Dimanche : Fermé

Des visites de convivialité sont mises en place sur votre commune par une équipe de bénévoles qui se déplace chez les bénéficiaires de votre territoire.

L'objectif est de rompre l'isolement des personnes âgées ou en situation de handicap à domicile.



Vous habitez sur les communes de Belmont de la Loire, Arcinges, Belleroy, Le Cergne, Cuinzier, Ecoche, La Gresle, Sévelinges et Saint Germain La Montagne.

N'hésitez pas à rejoindre notre équipe de bénévoles !

Contact : TIPHAINE FORGE : 06 40 21 58 75

tforge@fede42.admr.org

Transport solidaire

**Vous souhaitez
bénéficier du service
de Transport
Solidaire ?**

**1 Je m'inscris auprès de la Mairie de
Saint Germain-la-Montagne**

Téléphone 04 77 63 60 16

mairiesaintgermainlamontagne@wanadoo.fr

Vous pouvez vous inscrire :

- aux heures d'ouverture de la Mairie
- ou à votre domicile sur demande, un bénévole se chargera des formalités

2 Je complète, je signe le dossier

**3 Je rapporte le dossier à la mairie de
Saint Germain-la-Montagne**

Votre inscription est maintenant validée...

*Il ne vous reste plus qu'à appeler le service de
bénévoles à chaque fois que vous le souhaitez au
numéro d'appel unique :*

07 60 41 77 57



**Vous ne disposez pas de
moyen
de déplacement ?**

**À Saint Germain-
la-Montagne,
on roule pour vous !**

Renseignements et inscriptions

07 60 41 77 57

France Service



France Services
Proche de vous au quotidien

PROCHE DE VOUS, PROCHE DE CHEZ VOUS

**Accompagnement
aux démarches administratives
Service GRATUIT**

France Services
Le service public proche de vous au quotidien




Charlieu-Belmont
COMMUNAUTÉ
Marchés et Vallées et Jours d'été

Nos partenaires




On vous accueille !

PROCHE DE VOUS, PROCHE DE CHEZ VOUS

Permanences à Charlieu dans les locaux de la Maison des Services :

5 cours des musées à Charlieu
(interphone boutons : 8 et 9)

Mardi : 9h00 à 12h00 - 13h30 à 16h30

Jeudi : 9h00 à 12h00 - 13h30 à 16h30

Vendredi : 13h30 à 16h30

Contacts : (RDV à privilégier)

AU 06.29.15.87.47 ou au 07.55.67.24.77

Permanences à Pouilly-sous-Charlieu dans les locaux de l'AFR :

7 rue du 19 Mars 1962 à Pouilly sous Charlieu

Lundi : 13h30 à 16h30

Mercredi : 9h00 à 12h00

Vendredi : 9h00 à 12h00

Contacts : (RDV à privilégier)

AU 06.29.15.87.47 ou au 07.55.67.24.77

Permanences à Belmont-de-la-Loire dans les locaux de la Mairie :

Mercredi : de 8h45 à 11h45

Contact : 06.29.15.87.47

(RDV à privilégier)



Médico-Bus

Le nombre de médecins diminue dans les zones rurales et de nombreux patients se retrouvent sans médecin référent, y compris des personnes atteintes par des affections de longue durée (ALD). Sans prétendre résoudre totalement ce problème, Charlieu-Belmont Communauté a participé financièrement à la mise en place d'un service médical itinérant. Avec le « MEDICO-BUS », vous pouvez rencontrer un médecin, les lundis des semaines impaires à Belmont-de-la-Loire. Pour cela il est impératif de prendre rendez-vous par téléphone au numéro indiqué ci-dessous.



médico bus

Uniquement sur rendez-vous
04 77 23 11 73

Scannez-moi pour connaître les dates et lieux de passage

Logos: Udaf Loire, URG+ Centre de soins, LPTS DÉFI SANTÉ

Illustration: Un médecin devant un village.

Logos partenaires: La Région Auvergne-Rhône-Alpes, arS, Loire LE DÉPARTEMENT, La Région Auvergne-Rhône-Alpes, FRANCE RURALITÉS, roannais, Charlieu-Belmont, CAISSE D'ÉPARGNE, CA.



Belmont de la Loire

Les lundis Semaines impaires
Place des Arcades

Uniquement sur rendez-vous
04 77 23 11 73

Débute le lundi 24 mars 2025

Logos partenaires: La Région Auvergne-Rhône-Alpes, arS, Loire LE DÉPARTEMENT, La Région Auvergne-Rhône-Alpes, FRANCE RURALITÉS, roannais, Charlieu-Belmont, CAISSE D'ÉPARGNE, CA.



Déchets ménagers et déchèterie

Charlieu-Belmont communauté est en charge de la collecte des déchets ménagers mais aussi de la gestion du recyclage et du traitement de toutes sortes de produits dont veulent se séparer les ménages mais aussi les artisans et commerçants. Pour cela, deux déchèteries vous accueillent et comme vous avez pu le constater le recyclage n'est pas un vain mot. Il est important de savoir qu'il existe une taxe sur les tonnages de déchets ultimes, ceux qui sont destinés à l'enfouissement. Cette taxe augmente chaque année et pour qu'elle ne pèse pas trop sur les redevances, la Communauté de communes s'efforce de réduire chaque année les tonnages enfouis. Grâce à cette gestion rigoureuse, la redevance « Ordures ménagères » est inchangée depuis près de 10 ans. Il est rappelé que l'essentiel de cette redevance couvre non pas la collecte des bacs domestiques mais le suivi des colonnes de tri sélectif et la gestion des déchèteries, notamment la collecte des déchets verts.

JOURS DE COLLECTE

SEMAINES JAUNES (SEMAINES PARES)	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
	ARÇINGES, BOYER, CUNZIER, ÉCOLE, JAMBOISE, ST GERMAIN LA MONTAGNE	BRENION	AMUTLEY, ST DENIS DE CABANNE	CHARLÉU, ST HILAIRE SOUS CHARLÉU	BELMONT DE LA LOIRE, POUILLY SOUS CHARLÉU

SEMAINES VERTES (SEMAINES IMPAIRES)	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
	BELLEROCHE, LE CÉRENE, PANDAN, SEVELIMGES	CHANDON, LA MÉNÉCHON DREU, LA GRESLE	HARS, VILLERS	ST VIKTOR SOUS CHARLÉU, ST PIERRE LA NOAILLE	VOUGY

 **PENSEZ À SORTIR VOTRE SAC LA VEILLE DU JOUR DE COLLECTE APRÈS 20H**

JOURS FÉRIÉS : REPORTS DE COLLECTE

MARCI 14 JUILLET	RATTRAPEGE LE SAMEDI 18 JUILLET POUR CHANDON, LA MÉNÉCHON DREU, LA GRESLE
MERCI 11 NOVEMBRE	RATTRAPEGE LE SAMEDI 14 NOVEMBRE POUR MAELLY, ST DENIS DE CABANNE
VENDREDI 25 DÉCEMBRE	RATTRAPEGE LE SAMEDI 26 DÉCEMBRE POUR BELMONT DE LA LOIRE, POUILLY SOUS CHARLÉU

LES COLONNES DE TRI, C'EST POUR TRIER. PAS POUR JETER !



50 000 €
COUT ANNUEL DU NETTOYAGE DES DÉPÔTS SAUVAGES. CE MONTANT EST RÉPÉRCUTÉ SUR LA REDEVANCE GÉNÉRALE INCITATIVE DONT S'ACQUITTE CHAQUE USAGER DU TERRITOIRE

2 000 H
TEMPS DE TRAVAIL RÉALISÉ CHAQUE ANNÉE PAR LES AGENTS EN CHARGE DU NETTOYAGE, SOIT TROIS JOURS PAR SEMAINE

100 TONNES
QUANTITÉ ANNUELLE DE DÉCHETS COLLECTÉS AU PIED DES COLONNES DE TRI

DÉPOSER DES DÉCHETS, Y COMPRIS AU PIED DES COLONNES DE TRI, EST PASSIBLE D'UNE AMENDE JUSQU'À 1 500 € (*)

(*) D'APRÈS LES ORDONNANCES DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DU 22 JUILLET 2007, LES DÉCHETS NON TRIÉS SONT ASSIMILÉS À DES DÉCHETS DANGEREUX. L'AMENDE EST D'AU MOINS 100 € ET D'AU PLUS 1 500 € PAR DÉCHET NON TRIÉ. L'AMENDE EST D'AU MOINS 100 € ET D'AU PLUS 1 500 € PAR DÉCHET NON TRIÉ. L'AMENDE EST D'AU MOINS 100 € ET D'AU PLUS 1 500 € PAR DÉCHET NON TRIÉ.

DÉCHÈTERIE DE POUILLY-SOUS-CHARLÉU

1801-DIT "BOILLARD" 42700 POUILLY-SOUS-CHARLÉU

HORAIRE D'ÉTÉ (01/04 AU 31/10)	HORAIRE D'HIVER (01/11 AU 31/03)
DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H À 12H ET DE 14H À 18H	DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H À 12H ET DE 13H30 À 17H30
SAMEDI DE 9H À 14H	SAMEDI DE 9H À 17H30
FERMETURE LE DIMANCHE ET LES JOURS FÉRIÉS	FERMETURE LE DIMANCHE ET LES JOURS FÉRIÉS

DÉCHÈTERIE DE BELMONT-DE-LA-LOIRE

2005, ROUTE D'ARÇINGES 42670 BELMONT-DE-LA-LOIRE

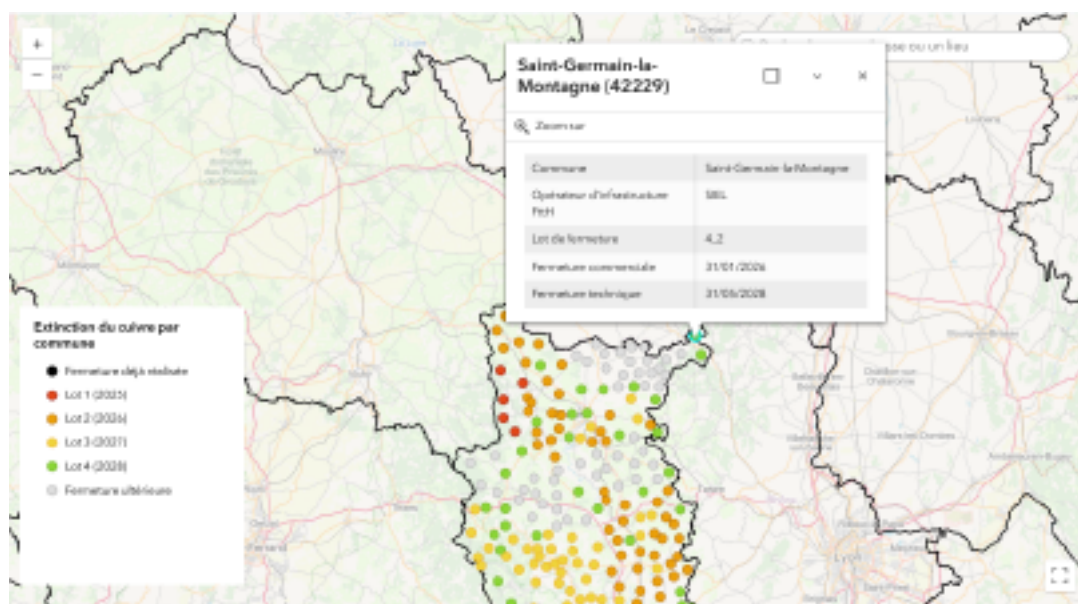
HORAIRE D'ÉTÉ (01/04 AU 31/10)	HORAIRE D'HIVER (01/11 AU 31/03)
LUNDI ET MERCREDI DE 9H À 12H	LUNDI ET MERCREDI DE 9H À 12H
VENDREDI ET SAMEDI DE 9H À 12H ET DE 13H À 17H30	VENDREDI ET SAMEDI DE 9H À 12H ET DE 13H À 17H
FERMETURE LE DIMANCHE ET LES JOURS FÉRIÉS	FERMETURE LE DIMANCHE ET LES JOURS FÉRIÉS

 **POUR TOUTES QUESTIONS RELATIVES AUX DÉCHETS, CONTACTEZ-NOUS AU 04 77 69 03 06**

À NOTER : HORAIRES CANICULE
EN CAS D'ALÈRE CANICULE ORANGE OU ROUGE DÉCLARÉE PAR Météo France.
LES DÉCHÈTERIES SONT OUVERTES UNiquement DE 9H À 12H ALORS JOURS D'OUVERTURE HABITUELS.

Compte-tenu de la grande distance entre la commune de Saint-Germain-la-Montagne et les déchèteries, la commune a mis en place une collecte des encombrants. Elle est assurée une fois par an, en novembre par l'agent municipal. Seuls les objets ne tenant pas dans une voiture sont concernés. Renseignements à la mairie.

Fermeture du Réseau téléphonique cuivre



En France, le réseau en cuivre traditionnellement utilisé pour les services téléphoniques et l'internet ADSL va évoluer vers des technologies plus modernes d'ici 2030. Avant l'arrêt définitif de celui-ci, vos services (téléphone fixe, internet, etc...) devront avoir basculés sur le réseau fibre optique.

Notre commune sera concernée par la fermeture commerciale du réseau cuivre Orange au 31 janvier 2026 et par la fermeture définitive du réseau cuivre au 31 mai 2028.

Pour ceux qui souhaitent uniquement une ligne téléphonique fixe sans accès internet, il existe aussi, sur la fibre des abonnements téléphoniques simple sans service internet. Il ne s'agit en aucun cas de la fin de la téléphonie fixe, mais plutôt de son évolution vers de nouvelles technologies, notamment la fibre.

1/ si vous n'êtes pas raccordé, il faut demander l'installation de la prise terminale optique sur le site : <https://thd42exploitation.fr/>

La gratuité de cette installation a été prolongée jusqu'au 31/12/2026

Pour les maisons déclarées dans le plan fibre en 2019

2/ Une fois la prise installée vous pourrez choisir votre fournisseur d'accès internet

Des questions, des informations ?
Contactez la cellule usagers du réseau THD42®
du lundi au vendredi de 8h à 20h

04 77 430 855
Prix d'un appel local

Courriel : mairiesaintgermainlamontagne@wanadoo.fr



2026 : DATES A RETENIR

Dimanche 25 janvier : Vœux de la municipalité à 11h à la salle des fêtes

Dimanche 22 février : séance de cinéma à la bibliothèque

Samedi 7 mars : Sortie de ski (Ass. des familles)

Dimanche 15 mars élections municipales, 2nd tour éventuel le 22

Dimanche 26 avril : Marche des sapins (Ass. des familles)

**Dimanche 31 mai : Fête des mères, plats à emporter et fleurs.
(Ass. des familles)**

Dimanche 14 juin : Les classes en 6 proposent un plat à emporter

Samedi 4 juillet : Concert à l'église à 17h (Club des Bruyères)

Dimanche 26 juillet : Concours de pétanque (Ass. des familles)

**Vendredi 15 août : buvette et vente de gâteaux (Club des Bruyères)
après la messe de 15h à la Madone**

Samedi 5 septembre : Jeux des 3 villages (Ass. des familles)

Samedi 26 septembre : Fête des classes en 6

Dimanche 4 octobre : Marche de rentrée et repas des anciens

Dimanche 8 novembre : Cérémonie au Monument aux Morts

Novembre : matinée Boudin (Société de chasse)

3 Weekends en novembre : Théâtre

29 novembre : Téléthon

Dimanche 6 décembre, Marché de Noël (Ass. des familles)

Club des Bruyères

Les premiers mardis de chaque mois, à 14h00, le Club est heureux de vous accueillir pour un après-midi de jeux et de bonne humeur à la salle des Bruyères.



Classes en 5^e St Germain la Montagne

STUDIO BERNARD CHAUFFAILLES